



S V B T

Schweizerischer Verband für
Bildung in Tierpflege

A S F S A

Association Suisse pour la
Formation en Soins Animaliers

Gardien(ne)s d'animaux
Orientation Animaux de compagnie
Année scolaire 2021/2022

Cours interentreprises III Programme

Introduction aux cours interentreprises (CIE) de gardien / gardienne d'animaux CFC

Outre les deux premiers piliers que sont la formation dans les entreprises et les écoles professionnelles, les CIE de gardien / gardienne d'animaux constituent le troisième pilier de la formation professionnelle initiale.

Les CIE donnent aux participants une vue d'ensemble des différentes orientations et font office d'introduction à la profession (acquisition du savoir-faire de base).

La participation des personnes en formation est obligatoire, en vertu de l'ordonnance sur la formation de gardien / gardienne d'animaux CFC. Il s'agit de participer à tous les cours et d'atteindre tous les objectifs de prestations pour être autorisé à suivre la procédure de qualification (PQ). Les formateurs sont responsables d'informer les participants ainsi que leurs représentants légaux (art. 8 du règlement CIE)

Les frais de cours sont assumés par les entreprises formatrices (art. 13 du règlement CIE).

Si le participant est absent un jour de cours, il doit le rattraper à ses frais. De plus, son absence sera signalée à l'office de la formation professionnelle. Si un certificat médical est présenté, le cours peut toutefois être rattrapé gratuitement. Dans un tel cas, aucune notification n'est faite à l'office de la formation professionnelle. Les personnes en formation doivent annoncer personnellement tout retard au responsable du CIE. Les coordonnées de la personne en question sont indiquées dans le programme.

Les participants qui ont plus de 15 minutes de retard et qui ne se sont pas excusés ne sont plus autorisés à assister au CIE. Ils doivent rattraper le CIE l'année suivante, à leurs frais.

Si un participant souhaite quitter le CIE plus tôt que prévu, il doit fournir une confirmation écrite ; cela sera signalé à l'entreprise formatrice.

Sur place, le règlement doit impérativement être respecté. De même, il faut se comporter correctement durant le CIE. Les responsables peuvent si nécessaire prendre les mesures qui s'imposent.

Voici les mesures disciplinaires possibles :

- renvoi (oral)
- En cas de faute répétée : renvoi du cours avec notification à l'entreprise formatrice
- Rattrapage du jour de cours aux frais du participant

Le contenu des CIE se base sur le plan de formation de gardien / gardienne d'animaux CFC et couvre les objectifs de prestations fixes.

Les objectifs de prestations suivants sont valables pour tous les CIE :

3.5.1	Respecter les prescriptions de fonctionnement des installations, machines et appareils de l'entreprise.
3.5.2	Aborder les différends apparaissant dans l'entreprise avec objectivité.

Thème	La Législation sur les chiens, les chiens dit-dangereux
Date	Jeudi, 16 septembre 2021
Lieu	Pension Élevage du Grand-Blettay, Chemin du Chenil 6, 1926 Fully
Responsable	Matthieu Torche, 079 270 06 75
Intervenant	Daniel Fontana, responsable des affaires canines auprès du service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires du canton de Fribourg
Repas	Pique-nique ou restaurant
Matériel à prendre	De quoi prendre des notes

Programme

08.25	Rdv au Relais de la Sarvaz, Rte de Fully 100, 1913 Saillon
08.30 – 12.00	Théorie au Restaurant de la Sarvaz
12.00 – 13.30	Pause repas (possibilité d'un menu du jour sur place à frs 18.--)
13.30 – 16.30	Partie pratique à la Pension Élevage du Grand-Blettay
16.30 – 17.00	Mise en commun de la journée

Objectifs de prestations (selon le plan de formation de gardien/gardiennne d'animaux CFC)

6a.1.6 K5	Analyser le comportement de défense des animaux et montrer les conséquences de leur tendance à attaquer.
6a.1.7 K4	Expliquer la manipulation correspondant à la situation et au comportement de l'animal. (chien)
6a.3.1	Classifier les principales races de chiens selon leurs caractéristiques physiques.
6a.2.2	Capturer et immobiliser des animaux pour un traitement en adaptant la méthode utilisée au comportement de chaque animal.